



CULTURE

“ La FNCC salue le travail du Sénat sur la loi NOTRe : aux côtés du sport et du tourisme, la culture relève désormais d'une compétence partagée par toutes les natures de collectivités. Pour rendre ce partage concret, la présidente de la commission culture du Sénat a fait adopter un amendement prévoyant que les conférences territoriales de l'action publique se doteraient de commissions spécifiquement dédiées à la culture. Ces CTAP culture seront garantes de la continuité des politiques culturelles non en contraignant les collectivités, mais en les engageant à des collaborations librement consenties et, de ce fait, respectueuses des spécificités territoriales.”

[FNCC, 10 février 2015]